

.....
SECRETARIAT GENERAL

.....
DIRECTION GENERALE DE LA
PROMOTION DE L'ENTREPRISE

RAPPORT CTP 2013

**Etat de mise en œuvre des recommandations de la
Rencontre Gouvernement/Secteur privé 2012**

**NB : les éléments en rouge sont les modifications
apportées lors de la dernière session du CTP et des
compléments sont attendus pour lundi**

Septembre 2013

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	1
II. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DE 2012	2
II.1 AU TITRE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT	2
a. <i>Les engagements réalisés</i>	2
b. <i>Les engagements en cours de réalisation</i>	2
c. <i>Les engagements non réalisés</i>	2
d. <i>Les engagements antérieurs</i>	3
II.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL DU SECTEUR PRIVE	3
a. <i>Les actions réalisées</i>	3
b. <i>Les actions en cours de réalisation</i>	6
II.3 AU TITRE DES RECOMMANDATIONS D'ORDRE SPECIFIQUE DU SECTEUR PRIVE	6
a. <i>Les actions réalisées</i>	6
b. <i>Les actions en cours de réalisation</i>	15
c. <i>Les actions n'ayant pas connu un début de réalisation</i>	24
II.4 AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVE	25
III. DIFFICULTES	27
IV. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION	27

I. INTRODUCTION

Ce rapport présente au mois de septembre 2013, l'état de mise en œuvre des recommandations issues de la 12^{ème} édition de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé qui s'est tenue le 30 juillet 2012 à Bobo-Dioulasso sous le thème « **Rencontre Gouvernement/Secteur Privé : bilan et perspectives** ».

Lors de cette rencontre, le Comité Technique Paritaire (CTP) a recensé 134 préoccupations et recommandations. Après examen et pour un meilleur suivi, le CTP a retenu 55 préoccupations et recommandations majeures.

Le CTP est chargé de suivre la mise en œuvre des recommandations issues des rencontres annuelles Gouvernement/Secteur privé conformément aux dispositions de l'Arrêté n°2010-033/MCPEA/MEF du 03 avril 2010, portant création, attributions, composition et fonctionnement dudit Comité.

C'est en application de ces dispositions que le CTP a, en rapport avec les services techniques des différents départements ministériels, assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la 12^{ème} édition de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé.

Le présent rapport est articulé autour des points suivants :

- état de mise en œuvre des engagements et des recommandations 2012 ;
- difficultés rencontrées par le CTP ;
- conclusion et recommandations pour une meilleure mise en œuvre.

II. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DE 2012

II.1 AU TITRE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Au cours de l'édition 2012 de la Rencontre Gouvernement/Secteur privé, le Gouvernement a pris des engagements sur les points suivants :

- l'organisation d'un forum sur la fiscalité ;
- la relecture du code des investissements et du code minier ;
- l'élaboration d'un mémorandum sur les tracasseries routières à l'adresse des instances communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO.

a. Les engagements réalisés

A la date d'élaboration du présent rapport, aucun engagement réalisé n'a été porté à la connaissance du secrétariat.

b. Les engagements en cours de réalisation

Relire le code des investissements

L'appel d'offre pour le recrutement d'un consultant pour la rédaction d'un Code des investissements unique et ses textes d'application incluant les mesures incitatives dans le cadre de la SCADD, les régimes particuliers des pôles de croissance et les mesures fiscales en faveur des PME/PMI contenues dans le projet de charte sur les PME/PMI, a été lancé. Cette étude sera financée dans le cadre du Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement des Entreprises (PACDE II).

Organiser un forum sur la fiscalité

Les Termes de référence sont en cours d'élaboration et l'organisation du forum se fait en collaboration avec le Premier Ministère.

c. Les engagements non réalisés

L'engagement n'ayant pas connu de début de réalisation à la date d'élaboration du présent rapport est celui relatif à l'élaboration d'un mémorandum sur les tracasseries routières à l'adresse des instances communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO.

d. Les engagements antérieurs

☞ Recruter un producteur indépendant d'électricité pour la fourniture de 70 MW extensible à 100 MW en 2012.

L'appel d'offres national ouvert a été lancé le 17 octobre 2011. Suite à l'ouverture des offres intervenue le 30 janvier 2012, l'appel d'offres a été déclaré infructueux. Le Gouvernement, à la session du Conseil des Ministres du mardi 28 mai 2013, a autorisé la reprise de l'appel d'offres après avoir revu le dossier d'appel d'offres pour corriger certaines imprécisions avec l'appui d'un Conseil juridique sur financement de la Société Financière Internationale (SFI).

☞ Implanter courant 2011 des unités pilotes de transformation d'oléagineux dans deux régions.

Le Gouvernement a entrepris des actions qui sont en cours depuis 2011. Une unité pilote de transformation d'oléagineux a été acquise en 2011 mais faute de bâtiment adéquat, elle n'a pas pu être installée à Kaya. La deuxième, acquise également en 2011, concerne plutôt la transformation du maïs en semoule. Cette unité doit être installée à Dédougou. La convention avec FASO BAARA sur l'ensemble des constructions du Ministère de l'Agriculture a été partiellement exécutée. Cette convention a été reconduite en 2012.

En 2012, les actions portant sur les acquisitions des unités de transformation de tubercules, des fruits et légumes et sur l'acquisition de petits équipements de transformation tels que les moulins, les presses à gari, etc. pour accompagner les transformateurs et formatrices se sont poursuivies.

II.2. AU TITRE DES RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL DU SECTEUR PRIVE

a. Les actions réalisées

☞ Créer et/ou formaliser les cadres de concertation sectoriels Etat/Secteur privé au niveau des départements ministériels

De nombreuses dispositions et actions avaient été déjà prises ou ont été prises par les différents départements ministériels en vue de créer et/ou de formaliser les cadres de concertation.

S'agissant des cadres de concertations déjà existants, on note l'existence :

- d'un cadre de concertation des partenaires du développement rural (CCPDR) institué par arrêté conjoint en date 31 mai 2006 ;

- d'un cadre de concertation et de Dialogue sur les Forêts, la Faune et la Pêche (CCD /FFP), institué par arrêté en date du 29 mars 2012. la première rencontre dudit cadre s'est tenue à Fada N'Gourma en décembre 2012.
- d'un cadre formel de concertation annuelle, institué depuis 2009 entre le Gouvernement et les Organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits humains et ce à travers une journée dite de concertation ;
- d'un cadre de concertation entre le Gouvernement et le Secteur privé en matière de santé formalisé à travers un arrêté en date du 16 février 2005 ;
- d'un cadre de concertation périodique entre le Gouvernement et les promoteurs de presse privée ;
- d'un cadre de concertation et d'évaluation du secteur de l'approvisionnement en eau potable et assainissement entre le Gouvernement, les PTF, les ONG, la société civile, les collectivités territoriales et le secteur privé à travers l'institutionnalisation de la revue du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN/AEPA) et de l'existence d'un Secrétariat permanent du plan d'actions pour la gestion intégrée des ressources en eau (SP/PAGIRE) ;
- d'un cadre de concertation regroupant les structures du MEF et les associations professionnelles du secteur financier ;
- d'un cadre de concertation entre les services de police et les responsables des sociétés privées de sécurité.

Concernant les cadres de concertation nouvellement créés, on note :

- la mise en place du cadre de concertation entre les acteurs des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) conformément au document de stratégie nationale de promotion et de valorisation des PFNL adopté en septembre 2012 ;
- la mise en place d'un comité de suivi et de commissions ad' hoc de réflexion sur les recommandations des Etats Généraux des acteurs du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics tenus les 16 et 17 avril 2012 à Ouagadougou.

👉 Organiser un dialogue plus inclusif qui assurera plus de cohérence, de crédibilité et de responsabilité quant aux contributions du monde des affaires à la rencontre

Le Gouvernement a toujours associé le secteur privé à toutes les concertations qu'il organise. Pour le cas spécifique de la rencontre Gouvernement/Secteur privé, les principales organisations intermédiaires et structures d'appui au secteur privé se concertent pour dégager les lignes directrices sur la participation du monde des affaires à l'animation de la rencontre. Cette démarche vise à s'assurer au préalable de la qualité des contributions du secteur privé.

Maintenir et renforcer les cadres actuels de suivi en moyens humains, matériels et financiers

Le Gouvernement a souscrit à la mise en place d'un Comité consultatif du secteur privé et a invité le monde des affaires à assurer son fonctionnement. Par ailleurs, il s'est engagé dans la mise en œuvre des recommandations de l'étude bilan, relatives à l'amélioration du cadre de suivi de la rencontre à la création d'un Comité interministériel de suivi des recommandations de la rencontre. Un projet d'arrêté portant création, attributions, composition et fonctionnement dudit comité est en cours d'élaboration. La contribution du secteur privé sera sollicitée pour renforcer ce cadre de suivi en moyens humains, matériels et financiers.

Impliquer le Patronat dans l'organisation de la rencontre

La relecture de l'arrêté portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité d'organisation de la rencontre Gouvernement Secteur privé prend en compte cette préoccupation.

Réduire les délais de paiement des factures des marchés publics

Les délais de paiement sont suivis de façon permanente et les situations sur ces délais sont produites mensuellement et soumises aux réunions du CODEP-MP. Ainsi, en 2012 le délai moyen entre la demande de liquidation et le paiement effectif est de 52 jours pour une norme référentielle de 62 jours tandis que ce délai moyen était de 70 jours en 2011 pour la même norme référentielle. Au premier trimestre 2013, ce délai moyen était de 61 jours toujours pour une norme référentielle de 62 jours.

Réduire le coût des hydrocarbures

Concernant les produits pétroliers, l'Etat a abandonné une partie de la taxe sur les Produits Pétroliers(TPP) pour permettre le maintien des prix à la pompe à leurs niveaux actuels et à la SONABHY de limiter ses pertes afin de continuer à assurer l'approvisionnement du pays.

En effet, l'Etat prélève, à compter du 21 avril 2013, 50 FCFA/l pour le super 91 au lieu de 125 FCFA/ et 10 FCFA/l au lieu de 50 FCFA/l pour le gasoil au titre de la TPP. Cet effort fera perdre à l'Etat de recettes de l'ordre de 60 milliards.

A titre exemple, pour le mois d'août 2013, les prix de vente à la pompe à Ouagadougou du super 91 et le gasoil sont respectivement de 732 et de 656 FCFA/l pour un prix réel de 765,05 et de 682,14 FCFA/l.

Pour Bobo-Dioulasso, les prix de vente à la pompe sont respectivement pour le super 91 et le gasoil de 727 et de 651 FCFA/l pour un prix réel de 759,83 et de 676,92FCFA/l.

S'agissant du gaz, la dernière hausse vise à limiter le poids de la subvention que l'Etat a accordé à ce produit. Malgré cette dernière hausse, le prix du gaz au niveau national reste le moins cher de la sous-région en dehors du Niger qui est devenu un pays producteur.

b. Les actions en cours de réalisation

Au titre des recommandations et préoccupations d'ordre général, les actions en cours concernent l'étude en vue d'identifier et de formaliser un cadre de dialogue au secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication puis la création d'un cadre de concertation permanent entre le Gouvernement et les acteurs de l'enseignement de base privé.

II.3 AU TITRE DES RECOMMANDATIONS D'ORDRE SPECIFIQUE DU SECTEUR PRIVE

a. Les actions réalisées

a.1. En matière d'agriculture, d'environnement et des ressources animales

☞ Réglementer la collecte et le commerce des céréales

La collecte des céréales par la SONAGESS tient compte des commerçants. A ce titre, pour le Stock National de Sécurité (SNS) et le Stock d'intervention(SI), les appels d'offres prévoient 80% des quantités à livrer par les commerçants et 20% pour les Organisations de Producteurs (OP). Ces 20% peuvent en partie faire l'objet d'achats directs exclusivement destinés aux OP. Il faut noter que si le SNS est conservé pour trois (03) ans, le SI l'est pour (01) an.

S'agissant du commerce des céréales, il a été mis en place, un Cadre de concertation sur la Commercialisation des Céréales(CCSCC) dont la mission est de réguler la commercialisation et l'exportation des céréales et des

légumineuses afin d'éviter à notre pays des tensions sur le marché de ces spéculations, à même d'aggraver l'insécurité alimentaire des populations.

Par ailleurs, un Observatoire chargé d'examiner les importations et les exportations de céréales a été créé et toutes les demandes d'importations et d'exportations de céréales reçues par la Direction du Centre des Guichets Uniques du Commerce et de l'Investissement sont soumises à l'Observatoire pour examen avant toute délivrance de Déclaration Préalable d'Importation ou une Autorisation Spéciale d'Exportation.

a.2. En matière de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'amélioration de l'environnement des affaires

Réglementer le commerce de gros, de demi-gros et de détail

L'ordonnance n°81-026/PRES/CMRPN du 26 août 1981 portant réglementation de la profession de commerçant a été relue pour prendre en compte les préoccupations des acteurs mais aussi les contextes économique, commercial et juridique actuels de notre pays.

Ainsi, la nouvelle loi n°13-013/AN du 07 mai 2013 portant réglementation de la profession de commerçant au Burkina Faso stipule en son article 10 que « le commerce de distribution comprend le commerce de gros, de demi-gros et de détail ». Selon les dispositions de l'article 13 de la loi précitée, il est fait obligation à tout commerçant de « faire figurer devant le local où il exerce son commerce (...) la catégorie de commerce exercé ».

Les textes d'application de ladite loi en cours de finalisation prévoient de définir les secteurs d'activités stratégiques pour lesquels une autorisation d'exercer en qualité de grossiste, demi-grossiste ou détaillant sera exigée aux commerçants étrangers.

Par ailleurs, ces mêmes textes d'application prévoient d'une part de mieux circonscrire le périmètre de chaque catégorie de commerce de distribution, et d'autre part, d'interdire formellement au grossiste de vendre directement aux détaillants ou au consommateur final et au demi-grossiste de vendre directement au consommateur final.

a.3. En matière d'infrastructures, de transport, de désenclavement et d'économie numérique

☞ Créer des infrastructures de soutien aux secteurs de transport routier, des fruits et légumes, des céréales et de l'artisanat

Le Gouvernement a fait de l'aménagement des pistes rurales un levier de lutte contre la pauvreté dans le monde rural depuis 2000. A cet effet, Il a entrepris une actualisation de la stratégie de développement du secteur des transports au Burkina Faso en vue de prendre en compte tous les aspects d'aménagement de routes en terre ou bitumées.

Cette stratégie des transports qui couvre la période 2011-2025 a été adoptée par le Conseil des Ministres en sa séance du 21 décembre 2011.

Par ailleurs dans le cadre de l'aménagement des corridors routiers, il est prévu la réalisation des aires de repos dont deux sont déjà construits sur l'axe Ouaga-Bobo à Sabou et à Pa et une autre est prévue sur l'axe Ouaga-Fada à Zorgho.

En outre, dans le cadre du projet de réhabilitation de la route Koupéla-Bittou, il est prévu la réalisation d'un centre de transfusion sanguine à Tenkodogo et de guichets de renseignements.

D'autres actions ont été entreprises par le Gouvernement en matière de création des infrastructures de soutien. Elles portent sur :

- les infrastructures de mise en marché des fruits et légumes : achèvement des travaux du marché des fruits et légumes d'Orodara (hangars de gros et étals) , la mise aux normes du ranch de Koba de Bobo-Dioulasso (02 chambres froides plus blocs administratifs), la mise aux normes de la plate forme maraichère de Ouahigouya (04 chambres froides) ;
- les infrastructures de stockage pour les céréales : 04 magasins à Nouna, Bomborokuy, Pissila et Léo, 30 magasins pour le warrantage dans les régions du Sud ouest, Hauts Bassins, Cascades, Centre ouest, Boucle du Mouhoun et 38 magasins de l'UEMOA à construire et équiper dans les régions de l'Est, Centre ouest, Cascades, Hauts Bassins et Boucle du Mouhoun dont 08 pour la SONAGESS ;
- une petite unité de transformation des fruits et légumes réceptionnée et temporairement installée à Tenado en attendant son bâtiment. L'unité de transformation des tubercules et racines est partiellement réceptionnée, donc non encore installée à Diébougou. Le marché d'acquisition de 02

unités de transformation du fonio infructueux en 2012 a été relancé en 2013 au profit de la province de la Kossi ;

- les petits équipements de transformation pour les céréales (10 moulins à grains), les fruits et légumes (nombre d'équipement de transformation à préciser), les oléagineux (25 torrificateurs et décortiqueuses pour l'arachide), les tubercules et racines (06 presses à manioc) et du matériel pour la transformation du sésame, du riz, du fonio, du manioc (Bottes, foyer four, Bouteille de gaz de 12kg, marmites, plats en aluminium, balances de 30 kg de portée+masses). Tous ces équipements destinés aux groupements et associations de femmes sont installés dans les régions du Centre, Hauts Bassins, Cascades, Boucle du Mouhoun, Nord, Centre Est, Sud Ouest ;
- la création de l'Agence Burkinabè de Normalisation (ABNORM) avec des ressources pour le contrôle dans chacun des domaines. Ainsi, un camion étalon équipé de masses d'une valeur de plus de 350 millions de FCFA vient d'être acquis pour la vérification de ponts bascules routiers, pèse essieux, instruments de pesage dans tous les domaines de la vie économique.

👉 Eliminer les tracasseries et l'insécurité sur les corridors sous régionaux

Le Gouvernement, dans le souci d'éliminer les tracasseries et l'insécurité, a entrepris les actions suivantes :

- la tenue de deux (02) sessions du comité national de la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux ;
- l'organisation des réunions du Comité national d'Agrément au schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO ;
- la ratification de dix (10) accords portant sur la libre circulation des personnes et des biens ;
- l'opérationnalité du poste de contrôle juxtaposé de Cinkansé.

a.4. En matière d'éducation et de santé

👉 Promouvoir l'industrie pharmaceutique et lutter contre les pratiques anticoncurrentielles

Les décrets de politique pharmaceutique nationale (PPN) et de plan stratégique pharmaceutique (PSP) adopté en décembre 2012 prennent en compte cette préoccupation. En effet, pour développer la production locale de

médicaments, y compris ceux de la pharmacopée traditionnelle, le Gouvernement s'engage à :

- exempter de toute taxe de douane, l'importation des équipements, matériels et intrants pharmaceutiques destinés exclusivement à la production de médicaments ou autres produits de santé par tout établissement pharmaceutique de fabrication légalement installé au Burkina Faso ;
- prendre les mesures nécessaires pour qu'un médicament importé ne bénéficie plus d'aucune exonération douanière si la production nationale d'un ou plusieurs équivalents de ce produit est homologué et permet de satisfaire plus de 75 % de la demande nationale ;
- fixer les frais d'homologation applicables aux produits finis et aux intrants pharmaceutiques fabriqués au Burkina Faso, à un taux maximum de 25% de la tarification prévue pour les produits similaires importés ;
- accorder une faveur, dans le cadre des marchés publics, à tout établissement pharmaceutique de production légalement installé au Burkina Faso, pour faire en sorte que les médicaments homologués et fabriqués localement soient considérés comme moins disant si leurs prix de cession ne dépassent pas 30 % des ceux de leurs équivalents importés ;
- autoriser les structures sanitaires, publiques et privées, à s'approvisionner directement auprès des fabricants, en médicaments homologués et fabriqués au Burkina Faso.

Par ailleurs, une des actions du plan stratégique pharmaceutique est d'appuyer les promoteurs pour la mobilisation des financements pour la mise en place d'une industrie de production de médicaments essentiels génériques. A ce titre, le Gouvernement a appuyé les promoteurs du projet AMANDA PHARMA, dans les actions suivantes :

- l'élaboration d'un projet de construction d'une unité de production de solutés pour perfusion (projet AMANDA) ;
- l'étude de faisabilité technique et financière ;
- la réalisation de l'évaluation du projet d'implantation de l'unité industrielle pharmaceutique AMANDA PHARMA par la BOAD ;
- la conduite d'une mission d'évaluation de l'état d'avancement du projet par la Banque d'investissement et de développement (BIDC) de la CEDEAO du 30 août au 08 septembre 2012.

Enfin, il convient de rappeler qu'il existe la loi portant Code des Investissements qui confère des avantages pour la promotion des investissements productifs dont l'industrie pharmaceutique. Mais, au-delà du code des investissements, un arrêté interministériel portant fixation de mesures incitatives au développement de l'industrie pharmaceutique au Burkina Faso initié par le ministère de la santé est en cours de signature.

S'agissant de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, les actions suivantes ont été menées au cours de l'année 2012 :

- l'organisation des campagnes de promotion et de sensibilisation sur la nécessité de la protection de la propriété industrielle par les opérateurs économiques ;
- l'organisation de campagnes de sensibilisation à Ouagadougou et dans les villes moyennes du Burkina Faso à l'attention des opérateurs économiques sur les méfaits de la contrefaçon et des pratiques anticoncurrentielles.

☞ Renforcer la lutte contre la fraude, la corruption et la contrefaçon dans les secteurs touchés par ces fléaux

Les actions suivantes ont été réalisées :

Au niveau national :

- l'adoption d'un plan d'actions multisectoriel triennal de lutte contre les faux médicaments en collaboration avec la Douane, la police, la justice, le Comité National de Lutte Contre la Drogue (CNLD) le 25 mai 2012 ;
- l'organisation d'actions de sensibilisation et d'éducation en 2013 et 2014, avec l'appui de la Banque mondiale ;
- l'organisation des opérations de saisie chaque année, pilotées par le CNLD en collaboration avec la douane, justice, police et certaines de ces opérations de contrôle et de saisie sont financées par des opérateurs économiques touchés par la fraude et la contrefaçon ;
- la réalisation d'une émission radio sur les faux médicaments à Banfora les 25 et 26 juin 2012 à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la drogue et la cérémonie télévisée d'incinération de faux médicaments saisis. Cette journée mondiale a été célébrée cette année les 25 et 26 juin 2013 à Kaya ;
- la réalisation d'inspection pharmaceutique de routine dans des établissements pharmaceutiques ;
- l'organisation des ateliers d'information et de formation à l'attention des opérateurs économiques, de la police économique et judiciaire (Douanes, Police et Gendarmerie) sur la contrefaçon et ses effets néfastes dans la vie économique et sociale en 2012.

Au niveau sous-régional :

Le Burkina Faso a participé activement à :

- l'élaboration du plan stratégique sous-régional (CEDEAO) de lutte contre la contrefaçon et le commerce illicite des médicaments. En avril 2013, a eu lieu à Praia la mise en place du comité EMACCOM (Ecowas Medecine Anti-conterfeit committee) le Burkina Faso y est représenté ;
- l'élaboration d'un projet de cadre légal de lutte contre la contrefaçon qui sera soumis à l'assemblée des ministres de la santé de la CEDEAO pour adoption.

a.5. En matière d'économie et des finances

☞ Renforcer la sensibilisation et l'information des acteurs de l'économie informelle sur les dispositions fiscales

Une série de communications animée par la Direction Générale des Impôts (DGI) en partenariat avec plusieurs structures (cabinets, organisations professionnelles etc.) est organisée chaque début d'année sur les mesures fiscales de la loi de finances dès leur publication. Par ailleurs, le Ministère en charge de l'emploi organise une campagne nationale d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs du secteur informel dans les différentes régions du pays.

Pour l'édition 2013, un des sujets de communication de cette campagne a porté sur la contribution du secteur informel : droits et devoirs des acteurs.

☞ Respecter les délais de remboursement des crédits TVA pendant la phase d'exploitation minière

Les dispositions ont été prises pour alimenter suffisamment le compte de remboursement TVA de la régie remboursement de crédit TVA créée en janvier 2011 au sein de la DGI pour assurer un paiement diligent des demandes régulières. En fin 2012 plus d'un milliard de francs a été retourné au Trésor pour non absorption.

Les retards dont il est question sont liés aux irrégularités contenues dans les dossiers de demande de remboursement.

☞ Supprimer la limitation prévue dans les dispositions de l'article 22 de la loi 8/2010 afin de permettre le transfert de technologie et de savoir faire.

Cette action a été réalisée **à l'article 11 de la loi de finances 2013 qui a abrogé l'article 22 de la loi 8/2010 du 29 janvier 2010.**

☞ **Mettre en œuvre la recommandation de la 11e CAST relative au renforcement des capacités de la direction des assurances dans le cadre de sa mission de supervision et de contrôle**

Il a été mis en place un plan de formation des cadres de la Direction des Assurances à l'Institut Africain des Assurances de Tunis (IAA) et un autre plan de renforcement des capacités à travers des formations à l'attention des agents.

Par ailleurs, des séminaires de perfectionnement des capacités des cadres de la Direction des Assurances sont organisés chaque année par l'Institut International des Assurances de Yaoundé (IIA).

☞ **Associer le secteur privé dans la rédaction des textes fiscaux**

Le secteur privé participe aux travaux de la Commission nationale de fiscalité

a.6. En matière d'énergie et des mines

☞ **Rechercher des solutions aux préoccupations récurrentes du secteur industriel liées à l'approvisionnement en énergie**

La principale action réalisée à ce titre est la **poursuite des travaux de construction de la centrale thermique de Komsilga**. En effet le montage du groupe de la première tranche de 18 MW est terminé et la mise en service est effective depuis le 27 mars 2013. La mise en service de la deuxième tranche de 36.7 MW est effective depuis juin 2012

☞ **Rechercher des solutions appropriées pour limiter les conflits entre exploitants des sites miniers et les orpailleurs**

Le Gouvernement a adopté le décret N°2012-482 PRES/PM/MCE/MEF/MATDS du 7 juin 2012 portant création, attribution, composition et fonctionnement des cadres de concertation régionaux du secteur des mines et des carrières. Quatre régions que sont la Boucle du Mouhoun, le Centre Nord, le Sahel et le Sud-ouest ont commencé à mettre en œuvre cette mesure par la prise d'arrêtés. Alors ces cadres de concertation visant à atténuer ou à résorber les conflits entre les groupes d'acteurs doivent être renforcés. Par ailleurs, les chefs de circonscriptions administratives que sont les Gouverneurs, les Hauts – commissaires et les Préfets jouent un rôle important de médiateurs dans ces conflits.

a.7. En matière de défense et de sécurité

☞ Restaurer l'autorité de l'Etat pour rassurer les investisseurs

Pour contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat, le Gouvernement applique la bonne gouvernance sécuritaire. Ainsi, depuis la crise de 2011, la Police nationale met l'accent sur :

- le renforcement du dialogue et de la communication avec les populations ;
- l'amélioration de la qualité de l'accueil dans les services de police ;
- le renforcement de la présence policière au sein des populations pour plus de proximité afin de les rassurer et d'obtenir leur adhésion aux actions de lutte contre l'insécurité.

☞ Lutter contre la recrudescence du grand banditisme sur les axes routiers

Pour combattre la recrudescence du grand banditisme sur les axes routiers, le Gouvernement a réalisé les actions suivantes :

- la création de l'Unité d'Intervention polyvalente/Police Nationale (UIP-PN) par arrêté n°2013-038/MATS/DGPN portant création, organisation, attributions et fonctionnement de l'UIP-PN du 01/02/2013 ;
- la création des brigades anti-criminalité (BAC) ;
- la création des Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) à Ouahigouya, Tenkodogo et Gaoua ;
- la création de l'Unité Anti-drogue(UAD) à Ouagadougou ;
- l'effectivité en 2012 de 21 695 patrouilles diurnes et nocturnes sur 32 400 prévues sur les axes routiers et pistes rurales ;
- l'effectivité de 212 opérations de ratissage ;
- le renforcement des effectifs et des capacités opérationnelles de la police.

a.8. En matière de culture et de tourisme

☞ Prendre des décrets d'application de la loi d'orientation n°047-2004/AN du 25 novembre 2004 relative au cinéma

Le décret portant conditions d'exercice de la profession cinématographique et audiovisuelle a été adopté en Conseil des Ministres le 03 avril 2013. A la suite

de ce décret, plusieurs autres arrêtés ministériels portant sur les textes sur la carte professionnelle des métiers du cinéma, le visa d'exploitation des films, les autorisations de tournage et de prise de vue seront bientôt pris.

b. Les actions en cours de réalisation

b.1. En matière d'agriculture, d'environnement et des ressources animales

☞ Réglementer les achats bord champs

Depuis septembre 2012, le Gouvernement a procédé à la signature de tous les marchés de construction de comptoirs. Ainsi, les travaux de construction du comptoir de Koudougou et de ses trois (03) relais ont commencé depuis octobre 2012 et le contrôle des travaux est assuré par la Direction Générale de l'Architecture et de la Construction (DGAHC).

Les travaux de construction du comptoir de Koudougou et de ses 04 relais sont en cours depuis octobre 2012. L'ordre de service de démarrage des travaux a été signé le 22 avril 2013 pour le comptoir de Banfora et de ses 02 relais. L'entreprise AKIM CG-CBTP a été installée dans les 03 sites.

Quant à l'ordre de service de démarrage des travaux pour les comptoirs de Yako, Ouahigouya, Mogtédou, Korsimoro et Niassan, il sera signé en septembre 2013.

☞ Mettre en place un fonds spécial pour la promotion de l'entreprenariat féminin dans le secteur privé rural

Dans le cadre du projet BKF 019 Programme d'Appui au sous Secteur Forestier (PASF), **il a été mis en place un Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) dont le lancement officiel est intervenu le 13 aout à Bobo-Dioulasso et le 14 aout à Koudougou.** Le Guichet foresterie et le sous guichet valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux du FIE vont s'occuper de l'entreprenariat de manière générale et celui féminin en particulier.

Par ailleurs, pour promouvoir l'emploi des femmes, le nouvel organigramme du Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre adopté en Conseil des Ministres en juillet 2013 crée une nouvelle Direction Générale de l'Entreprenariat Féminin. L'opérationnalisation de cette nouvelle direction sera assurée par le Fonds National genre dont les textes ont été révisés pour prendre en compte un guichet « entreprenariat féminin »

👉 Elaborer et mettre en œuvre une politique de financement adaptée aux PME/PMI du secteur privé rural

Le Gouvernement a adressé en juillet 2012 une requête à la Banque mondiale, qui a donné un avis favorable en novembre 2012 pour la préparation d'une phase additionnelle du PAFASP dont la phase actuelle arrive à terme en mars 2014. La réflexion sur le fonds de promotion des filières agro-sylvo-pastorales sera menée dans le cadre des travaux de préparation de cette phase qui a débuté en mars 2013. En outre, la mise en place du FIE prendra en compte le financement des PME/PMI du secteur privé rural

👉 Créer une assurance agricole

Une opération pilote dans ce sens a débuté depuis la campagne agricole 2011/2012 et conduite par « Pla Net Guarantee ». Ce projet pilote dénommé « Assurance Récolte Sahel » d'une durée de 5 ans a démarré dans 4 pays ciblés à court terme: Sénégal, Mali, Burkina Faso et le Bénin et porte dans un premier temps sur les filières coton, maïs et arachide. Les objectifs visés sont de :

- réduire la fluctuation des revenus des agriculteurs d'Afrique de l'Ouest et lutter contre la dégradation de leurs conditions de vie ;
- sécuriser les mécanismes de financement de l'agriculture ;
- concourir à la réduction de l'insécurité alimentaire.

Le but donc de ce projet pilote est de permettre aux populations vulnérables exposées à l'insécurité alimentaire de gérer les risques financiers liés à leur activité agricole.

👉 Appuyer le secteur privé pour le développement d'une aviculture moderne

L'étude de faisabilité de la construction d'un couvoir de production moyenne de six (06) millions de poussins métis par an a été réalisée par le Gouvernement. En outre, l'Etat a soutenu la création d'un centre d'accoupage d'un acteur privé de 5 000 poussins par semaine à Bobo-Dioulasso et cette production passera bientôt à 16 000 poussins par semaine. Il reste la recherche de financement pour réaliser le couvoir en vue de moderniser l'élevage. Par ailleurs, dans le souci d'encourager et de développer l'aviculture, le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE) a fixé et pratique un taux de rémunération préférentiel pour ce secteur d'activités.

☞ **Assurer une meilleure organisation de la collecte de la Contribution du secteur de l'élevage (CSE) et un reversement de 90% des produits de cette taxe au Fonds de développement de l'élevage (FODEL)**

Le FODEL a entrepris des démarches pour le recouvrement de la CSE. Le cabinet SECAM a été recruté pour mener les études sur l'amélioration de la collecte et sur la meilleure répartition des revenus de la CSE. C'est au vu des résultats de ces études qui sont attendus au mois d'août 2013 qu'une décision sera prise par rapport au reversement.

☞ **Améliorer les conditions de travail des abattoirs frigorifiques**

La question des abattoirs est très cruciale. A ce titre, la construction de l'abattoir de Bobo dont l'étude de faisabilité est en actualisation est classée comme un projet hautement prioritaire pour le Gouvernement. D'un coût de réalisation de 9 550 000 000 FCFA, l'Etat a dégagé 450 000 000 FCFA au titre du budget 2013 pour la sécurisation foncière et pour les études d'aménagement. Des pourparlers sont en cours avec l'Agence Française de Développement (AFD) et d'autres partenaires pour boucler le reste du financement en vue de réaliser l'infrastructure qui permettra sans doute d'améliorer les conditions de travail.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé, avec l'appui de la Banque mondiale à travers le Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-pastorales (PAFASP), de recruter un partenaire technique de référence pour la gestion de l'Abattoir Frigorifique de Ouagadougou (AFO). A cet effet, plus de 300 millions de FCFA ont été injectés par le Bureau de restructuration et de mise à niveau des entreprises en difficulté, afin de mettre l'abattoir aux normes sanitaires exigées.

En sus de ces actions précitées, il a été pris un arrêté portant création, attributions, composition et fonctionnement d'une Brigade de Lutte contre les Abattages Clandestins et la viande foraine dans la Commune de Ouagadougou (BLAC). Le BLAC qui est dirigée par le Directeur Général de la Police Municipale a démarré ses activités par une campagne de sensibilisation des acteurs et des consommateurs.

b.2. En matière de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'amélioration de l'environnement des affaires

☞ **Accélérer la création du statut juridique des professions libérales et mettre en place le registre et les cartes professionnelles**

L'avant-projet de loi sur le registre des sociétés civiles, des professions et des métiers a été transmis le 04 avril 2013 au COTEVAL. Une session est tenue le 24 avril 2013 pour examiner ledit avant projet de loi qui sera par la suite soumis à l'adoption de l'Assemblée Nationale.

☞ **Mettre en place une brigade de lutte contre la fraude dans le domaine des deux roues avec l'appui des industriels**

Avec la redynamisation de l'Inspection Générale des Affaires Economiques (IGAE), une Direction de la concurrence sera mise en place pour traiter des questions de concurrence déloyale. Cette direction va engager des consultations avec les industriels en vue de trouver des solutions idoines au problème des contrôles de commerçants de cycles. Du reste, des contrôles de cycle sont effectués chaque année par l'IGAE depuis 2008.

☞ **Créer de nouvelles zones industrielles et d'activités commerciales aménagées à Bobo-Dioulasso**

Les actions **préliminaires** suivantes ont été réalisées :

- l'identification d'un site de 205 hectares au secteur 23 de Bobo-Dioulasso dans l'arrondissement de Dô ;
- la réalisation des levés topographiques et de l'étude d'urbanisation ainsi que l'implantation des bornes parcellaires ont été effectuées par la Direction Régionale de l'Habitat et l'Urbanisme des Hauts Bassins ;
- la réalisation de l'étude technique de voirie et assainissement a été faite et le montant de l'investissement est estimé à plus de quatorze milliards (14 000 000 000) FCFA. Au titre du budget de l'Etat, gestion 2013, deux milliards (2000 000 000) FCFA ont été alloué à la réalisation des travaux de voirie et assainissement. A cet effet, un appel d'offres a été lancé en juillet 2013 pour la réalisation de 8,5km de route non bitumée et 8,5 km de caniveaux en béton armé.

b.3. En matière d'éducation et de santé

☞ **Relire les textes législatifs et réglementaires sur le secteur privé de santé**

Dans le cadre de l'initiative « santé en Afrique », la Banque mondiale appuie le Gouvernement pour la relecture des textes relatifs au secteur privé de la santé.

A ce titre, un comité de relecture des textes a été créé et un bureau d'études a été recruté pour accompagner le Ministère de la santé.

☞ Mettre en place un programme national et multisectoriel de lutte contre les médicaments de la rue

Des résultats fort appréciables ont été atteints en ce sens que des tonnes de médicaments sont détruites chaque année par la douane, le Comité National de Lutte contre la Drogue (CNLD) et la Coordination Nationale de Lutte contre la Fraude (CNLF). Le CNLF offre un cadre approprié pour l'élaboration d'une stratégie sectorielle de lutte contre les médicaments de la rue. A ce titre, il est nécessaire de renforcer les capacités des acteurs du CNLD et de la CNLF.

b.4. En matière de culture et de tourisme

☞ Réhabiliter les salles de cinéma existantes

Un inventaire des salles existantes a été fait en fin d'année 2012 en vue de procéder à leur réhabilitation. Le Gouvernement a adressé des requêtes de financement aux bailleurs de fonds à cet effet.

☞ Mettre en place une billetterie nationale unifiée du cinéma

Un projet de texte a été élaboré dans ce sens. Lors de l'atelier de validation des textes d'application de la loi d'orientation du cinéma et de l'audiovisuel qui s'est tenu les 18 et 19 février 2013, ledit projet de texte a été soumis pour examen et des amendements y ont été apportés.

Il a même été recommandé d'adopter une stratégie en vue de faire de la billetterie nationale du cinéma et de l'audiovisuel une expérience devant servir à la mise en place d'une billetterie nationale. Du reste, les réflexions se poursuivent pour la mise en place effective de cette billetterie.

b.5. En matière d'habitat et d'urbanisme

☞ Prendre des textes réglementant les cotisations des bénéficiaires lors des opérations de lotissements en lieu et place de leur interdiction

A la suite de ses travaux, la Commission Interministérielle mise en place par le Gouvernement suite à la suspension des opérations de lotissement, a vivement déconseillé la collecte des fonds auprès des populations au début de

l'opération de lotissement ainsi que le préfinancement par les cabinets de géomètres.

Toutefois, à l'occasion de la tenue des Etats généraux sur les lotissements prévue du 14 au 15 octobre 2013 et dont l'une des thématiques est « le financement des lotissements », la question des cotisations devrait être posée, discutée enfin de trouver la formule qui sied pour tous les acteurs, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en la matière.

b.6. En matière d'économie et des finances

☞ **Exiger la TVA sur les prestations de services à l'encaissement du prix, de l'avance ou de l'acompte, conformément aux dispositions de la directive n°02/98/CM/UEMOA**

Le projet de code général des impôts qui doit être réintroduit à l'Assemblée Nationale prendra en compte cette préoccupation.

☞ **Attribuer des marchés publics à d'autres secteurs de l'artisanat à l'image de l'opération 100 000 charrues**

Un cabinet d'études a été sélectionné pour mener une étude sur les modalités d'accès des PME et des artisans aux marchés publics. Cette étude qui est en cours devra permettre :

- d'adapter les mesures d'ordre systématique ou institutionnel susceptibles de favoriser un plus grand accès des PME et artisans aux marchés publics ;
- de définir des modalités et conditions susceptibles d'accroître la participation des PME et artisans aux commandes publiques ;
- de promouvoir un secteur privé efficace et compétitif dans l'espace UEMOA.

☞ **Lutter contre la fraude dans le secteur des engins à deux roues**

Les réflexions sont en cours pour dégager des stratégies de lutte contre ce fléau. A ce titre, la douane togolaise est saisie de la question en vue d'une action concertée contre ce fléau. En outre, une opération de mise à la consommation à titre exceptionnel de motocycles non dédouanées a eu lieu du 26 janvier 2013 au 26 février 2013. Enfin de nombreux contrôles ont été effectués par la douane et la CNLF à Bobo et à Ouaga avec des résultats appréciables. Par ailleurs, la création de la Direction Générale du contrôle de la concurrence et

de la répression des fraudes avec des missions plus étendues permettra de lutter contre ce type de fléau.

☞ **Créer un fonds de garantie ou l'abondement des fonds de cautionnement mutuel existant initiés par les femmes**

Il est prévu de renforcer le fonds de garantie de la Société Financière de Garantie Interbancaire (SOFIGIB) qui est un établissement financier régi par l'Etat et les établissements de crédit. Le renforcement dudit fonds en ressources permettra de prendre en charge la préoccupation des femmes entrepreneurs.

b.7. En matière d'énergie et des mines

☞ **Déduire les montants investis par les sociétés minières dans la mise en œuvre des projets en faveur des populations de leur contribution au fonds minier de développement local**

Le fonds minier de Développement local sera entièrement financé par l'Etat. Cette disposition **est proposée** par le nouveau code en cours.

☞ **Rechercher des solutions aux préoccupations récurrentes du secteur industriel liées à l'approvisionnement en énergie**

Au regard de la récurrence de la préoccupation, le Gouvernement a entrepris diverses actions et qui se déclinent comme suit :

- **la construction d'une troisième tranche de 37,5 MW de la centrale de Komsilga et d'un poste 33kV/90kV pour l'évacuation de l'énergie** : le marché pour la construction du poste 33kV/90kV a été approuvé mis en vigueur et les travaux sont en cours d'exécution. Par ailleurs, le marché pour la construction de la centrale a été approuvé et en cours de mise en vigueur.
- **l'organisation des appels d'offres puis du démarrage des travaux de réalisation du projet d'interconnexion Bolgatanga - Ouagadougou** : la négociation du tarif d'importation de l'énergie du Ghana a été bouclée et les accords de financement avec les trois partenaires techniques et financiers (AFD, BEI et Banque Mondiale) du projet ont été mis en vigueur le 14 décembre 2012. L'année 2013 connaîtra le début de la mise en œuvre du projet, en commençant par le recrutement de l'ingénieur conseil devant finaliser les dossiers d'appels d'offres, aider à l'organisation des appels d'offres et, par la suite, assurer la supervision des travaux de réalisation du projet.

- **le démarrage des travaux de renforcement de la centrale Bobo II par une capacité additionnelle de 20 MW** : le marché a été approuvé et est en cours d'exécution.
- **le démarrage des travaux de raccordement des centres isolés de Ouahigouya, Dori, Kongoussi, Djibo au réseau national interconnecté** : les entreprises ont été sélectionnées et tous les contrats sont signés et attendent d'être mis en vigueur.
- **le lancement de l'appel d'offres pour la construction de la centrale solaire photovoltaïque de 33 MW de Zagtouli** : le bureau d'études AETS a été recruté pour la réalisation d'études techniques complémentaires et l'actualisation du dossier d'appel d'offres.
- **l'achèvement des études de faisabilité de l'Avant-projet détaillé du projet de barrage hydroélectrique Bagré aval** : le marché a été attribué provisoirement au groupement Artelia/Faso Ingénierie/Hydro consult.
- **l'achèvement de l'étude d'analyses et de conseils au Ministère des Mines et de l'Energie pour le développement de la filière solaire au Burkina Faso** : le contrat a été approuvé et signé le 07 Mai 2013 par le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances. Le Consultant a soumis pour amendement la version provisoire de l'étude le 12 décembre 2012. Les amendements et les commentaires du Ministère des Mines et de l'Energie ont été transmis au Consultant le 06 février 2013. Il est prévu un atelier de validation du rapport final.
- **la réalisation de l'étude de faisabilité du pipeline Bolgatanga-Ouagadougou** : des demandes de proposition ont été adressées à huit (08) cabinets d'études qui ont été retenus suite à une sollicitation de manifestations d'intérêt pour le recrutement d'un consultant devant actualiser les études de faisabilité de la construction du pipeline. Lesdits cabinets ont été invités à déposer les propositions pour le 28 juin 2013.
- **la réalisation de l'étude complémentaire de faisabilité, l'étude complémentaire d'Impact Environnemental et Social et l'étude du cadre commercial pour le Projet d'interconnexion Electrique Han (Ghana) - Bobo Dioulasso (Burkina Faso) - Sikasso (Mali) - Bamako (Mali)** : le Secrétariat Général de l'EEEOA a reçu du Fonds Fiduciaire de l'Union Européenne pour les infrastructures en Afrique, un don pour la réalisation des études complémentaires (faisabilité et EIES)

du projet ainsi que la préparation des dossiers de pré-qualification et d'appels d'offres fonctionnels et l'étude du cadre commercial.

- **la poursuite de la recherche de financements complémentaires pour la construction de deux centrales solaires photovoltaïques expérimentales avec injection de l'énergie produite dans le réseau interconnecté** : la SONABEL a obtenu de l'Agence Française de Développement (AFD) un financement de 4,5 millions d'Euros pour la construction de ces deux centrales. Cependant, avec le supplément issu du financement du projet de Zagtoui, le nombre de mini-centrales a été revu à la hausse. Le Consultant recruté par l'AFD pour l'étude de faisabilité en a identifié huit (08) sites dont cinq (05) pour le compte de la SONABEL et trois (03) pour le FDE. Le rapport provisoire de l'étude de faisabilité a été remis et la SONABEL a transmis ses observations au début du mois de mai 2013. Le rapport définitif et les DAO sont attendus dans les prochains mois.
- **la recherche de financements pour la construction de la centrale solaire de 20 MW en partenariat avec SEMAFO** : le processus de recherche de financement pour la construction de la centrale est bouclé et un projet de contrat d'achat d'énergie (PPA) est en discussion entre la SONABEL et SEMAFO.
- **la réalisation des études complémentaires et l'élaboration des dossiers d'appels d'offres du projet l'interconnexion électrique « DORSALE NORD » notamment les interconnexions BirninKebbi (Nigéria) - Zabori (Niger) - Niamey (Niger) - Ouagadougou (Burkina Faso) et Bembéréké (Bénin) - Zabori (Niger)** : un protocole d'accord inter-état a été signé en décembre 2012 pour confirmer l'adhésion des gouvernements des pays concernés à la poursuite du projet en vue de sa réalisation.
- **le raccordement de la mine d'or de Mana au réseau SONABEL à partir de Pâ** : le contrat avec l'entreprise a été signé et est en cours d'exécution.
- **la réalisation des études de faisabilité en collaboration avec CI/Energie (Côte d'Ivoire) du raccordement à partir de Ferkessedougou de la mine d'or de « BANFORA GOLD PROJECT » situé dans la commune de Niankorodougou** : les études de faisabilité pour ce raccordement de la mine d'or ont été réalisées.
- **l'extension de réseaux dans dix villes moyennes et dans des zones périurbaines et urbaines non couvertes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso** : les marchés financés par la Banque mondiale dans le

cadre du PASE sont entrés en vigueur en janvier 2012 et les travaux sont en cours d'exécution à l'exception des travaux d'extension et de restructuration de réseaux HTA/BTA à Ouagadougou.

☞ Elargir les critères de caractérisation des mines en extension prenant en compte le caractère uniquement alternatif desdits critères

Le nouveau code minier élaboré, amendé par l'administration publique et les partenaires Techniques et Financiers, soumis au Conseil des Ministres, puis à l'Assemblée Nationale va prendre en compte cette préoccupation.

b.8. En matière d'emploi, de travail et de justice

☞ Créer un cadre de concertation Gouvernement/Patronat à l'image de la Rencontre annuelle Gouvernement/Organisations Syndicales

Le projet d'arrêté a déjà été élaboré et validé en concertation avec le Conseil National du Patronat Burkinabè dont les observations et amendements ont été pris en compte. Ledit projet d'arrêté est en cours de signature.

c. Les actions n'ayant pas connu un début de réalisation

c.1. En matière d'infrastructures de transport et de désenclavement

☞ Installer un centre de contrôle technique des véhicules automobiles au Centre Ouest

Le début des contrôles est prévu à partir du 14 janvier 2012 à Koudougou et à Ouahigouya.

c.2. En matière de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'amélioration de l'environnement des affaires

☞ Construire un siège au profit de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF)

Lors de la rencontre du Chef de l'Etat avec les corps constitués, des instructions ont été données au Ministre de l'Economie et des Finances pour trouver un local pour la CMA-BF en attendant de dégager des moyens consistants pour doter la structure d'un siège définitif.

c.3. En matière de culture et de tourisme

☞ **Adopter des mesures incitatives spécifiques d'accompagnement de la production et la distribution des œuvres cinématographiques en détaxant certains produits et matériels techniques qui entrent dans la production de films.**

Les besoins en matériels spécifiques pourraient être examinés dans le cadre de la loi de finances. Aussi, le forum sur la fiscalité pourrait être une tribune pour examiner cette préoccupation.

II.4 AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVE

Il s'agit d'actions autres que celles relatives aux préoccupations soulevées et dont la mise en œuvre contribue à améliorer le climat des affaires.

1. En matière de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'amélioration de l'environnement des affaires

Dans le domaine de l'artisanat, il est envisagé ce qui suit :

- **la construction d'un Village Artisanal à Bobo-Dioulasso** : le projet d'un coût global de 1 500 000 000 FCFA, bénéficie d'un financement à hauteur de près de 750 000 000 FCFA par l'Etat burkinabè et la République Taïwanaise. Le site devant abriter le Village Artisanal a été identifié et le bureau d'études chargé de la maîtrise d'ouvrage déléguée a été désigné. Il s'agit du Bureau d'appui à la main d'œuvre (BAMO) qui se chargera de recruter l'Architecte et l'entrepreneur qui réalisera les travaux. ;
- **la construction d'un Centre National d'Appui à la Transformation Artisanale du Coton à Bobo-Dioulasso** : le projet d'un coût global estimé à 1 500 000 000 FCFA, bénéficie de l'appui de l'Etat et de la Banque Africaine de Développement (BAD). Pour le démarrage des activités de construction du Centre, le Programme d'Appui à la Filière Coton Textile (PAFICOT) a apporté un appui financier de 75 000 000 FCFA.
- .Au titre du budget national gestion 2013, le Gouvernement a alloué 300 000 000 FCA aux travaux de construction du centre ;
- **l'adoption d'un code de l'artisanat** : un projet de code est disponible et sa validation a eu lieu en mai 2013. L'avant projet de loi portant code de l'artisanat est en cours d'élaboration ;
- **l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat (SNDA)** : un projet de stratégie a été élaboré et validé en novembre 2012. Son adoption en Conseil des Ministres est en cours.

Dans le domaine de la propriété industrielle, **un protocole d'accord a été signé** entre la Direction Générale de la Propriété Industrielle (DGPI) et la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso afin d'inciter les créateurs d'entreprises à protéger leurs noms commerciaux dès la création de leur entreprise ;

2. En matière de travail, justice et emploi

Dans le domaine de la justice, on peut relever :

- **l'adoption de la loi sur la médiation civile et commerciale** : la loi a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 17 décembre 2012 ;
- **la formation des acteurs de la justice** : des sessions de formation ont débuté au cours de l'année 2013 avec pour objectifs de renforcer les capacités des acteurs de la justice sur les actes uniformes révisés de l'OHADA. Ces sessions de formation permettront aux acteurs un traitement plus diligent des dossiers de justice.
- **la formation des opérateurs économiques** : des sessions de d'information et de sensibilisation ont été organisées à l'attention des opérateurs économiques sur les actes uniformes révisés de l'OHADA en août et septembre 2013 à Koudougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya et Ouagadougou. Ces sessions ont permis de présenter les opportunités qu'offrent les actes uniformes sur les activités du secteur privé notamment avec les récentes révisions de l'acte uniforme sur le droit commercial général et sur les sûretés.

Dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, les mesures suivantes ont été prises :

- la relecture du cahier des charges régissant les centres de formation professionnelle privés avec la participation des promoteurs de centres de formation pour les procédures ;
- le recours à des centres de formation professionnelle privés pour la mise en œuvre d'une partie des formations dans le cadre du Programme de Formation aux Métiers ;
- l'éligibilité des centres de formation professionnelle privés auprès du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels ;
- l'organisation tous les deux ans du Salon des Métiers du Burkina (SMB) qui est une vitrine pour les centres de formation professionnelle

d'exposer et de faire la promotion de leurs établissements auprès du public.

3. En matière d'éducation

Une convention tripartite entre le MENA, le MEF et les artisans, d'un montant de milliard huit cent millions (1. 800. 000. 000) de francs CFA a été signée en 2012 pour la confection de tables bancs. Une autre convention est en cours de signature pour 2013.

4. En matière de communication

L'État, à travers le Ministère de la communication, accorde des subventions aux médias privés. Il faut signaler que cette année la subvention est passée de 200 millions à 250 millions de francs CFA.

III. DIFFICULTES

Le Comité Technique Paritaire (CTP) a enregistré principalement :

- la lenteur des ministères interpellés dans la transmission de l'état d'exécution des actions relevant de leur compétence ;
- le manque de clarté dans la formulation et le caractère transversal de certaines recommandations qui ne facilitent pas leur mise en œuvre.

Ces difficultés sont récurrentes et des solutions doivent y être trouvées.

IV. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

Au regard du niveau de réalisation des recommandations et des difficultés rencontrées, le Comité Technique Paritaire a fait les recommandations suivantes :

- l'envoi trimestriel au secrétariat du CTP par le **point focal** de chaque département de l'état de mise en œuvre des recommandations ;
- la centralisation au niveau du CTP par l'ensemble des départements de toutes les actions mises en œuvre dans le cadre du renforcement du dialogue Gouvernement/Secteur privé de leur ressort ;
- la formulation par le secteur privé de deux ou trois recommandations majeures liées aux préoccupations par secteur d'activités pour une meilleure mise en œuvre et un suivi adéquat. ;
- la transmission au Gouvernement 15 jours avant les rencontres sectorielles des préoccupations du secteur privé.

En conclusion, il ressort que sur 55 préoccupations majeures retenues, 22 ont été réalisées à la date d'élaboration du présent rapport soit un taux de réalisation de 40%. Au regard du temps dont dispose les départements ministériels pour la mise en œuvre des préoccupations, il est important de souligner que le niveau de réalisation des engagements et recommandations est globalement satisfaisant. Toutefois, Il interpelle donc chacune des parties à redoubler davantage d'efforts pour faire du secteur privé un des piliers de la croissance.

La contribution du secteur privé est fortement attendue sur des préoccupations communes cruciales telles que les questions de lutte contre la fraude, la contrefaçon et la corruption et aussi dans le cadre de la mise en œuvre des partenariats public privé (PPP).

Le Président du Comité
Technique Paritaire

Bernard G. ZOUGOURI
Chevalier de l'Ordre National